

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Bourse du travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE

Tél/Fax : 04 76 09 49 52. - <http://snuiep-fsu-grenoble.eklablog.fr>

Journal d'informations syndicales de l'Académie de GRENOBLE

Mai 2016

P

P R E S S E

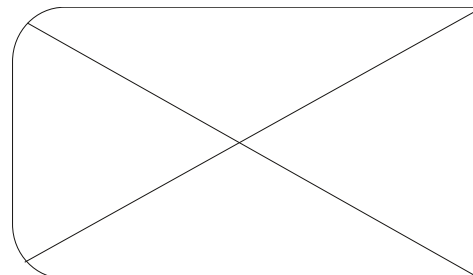
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE 13/05/2016

Sommaire

page 1 : Classement des lycées
page 2 : Circulaire de rentrée spécifique à la voie professionnelle
page 3 : Le lycée professionnel vu par Philippe Meirieu
page 3 : Affectation des lauréats aux concours
page 4 : Compte -rendu postes adaptés
page 4 : Quelques réflexions autour du mouvement intra



Classement des lycées : ce que l'on ne dit pas !

Nous avons pris connaissance cette semaine du classement 2016 des lycées français. Pas facile de s'y retrouver puisque personne n'emploie les mêmes critères. C'est ainsi que pour Le Monde, le premier lycée pro public d'Aquitaine est le Lycée hôtelier de Biarritz quand pour L'Express c'est le lycée pro de Peyrehorade ! Allez comprendre. Par contre, tous les classements concordent pour faire apparaître la prédominance des établissements privés. La sélection par l'argent ne doit pas être étrangère à ces résultats ! Et attention d'ailleurs à la privatisation rampante de tout le système éducatif dans la ligne droite de ce qui se passe actuellement au Royaume Uni.

Enfin, il ne nous est pas possible de passer sous silence le fait que les lycées professionnels doivent être censés résoudre tous les problèmes de l'éducation en France et ce sans moyens supplémentaires dignes de ce nom : accueil des élèves qui ne réussissent pas dans la voie générale, retour à la formation, accueil des jeunes issus des centres fermés, décrochage passif, mixité des publics...Et avec cela, comment se retrouver dans un classement où triomphent les pourcentages et non pas les efforts déployés par les équipes pédagogiques pour rattraper des milliers de jeunes en souffrance ! Qui en parle dans les médias ? Personne !

Mais une chose est sûre, c'est que l'on est confronté, de plus en plus, à des problèmes qui dépassent de loin l'éducation et la formation. En l'absence de structures spécifiques pour encadrer les jeunes en difficulté, le Lycée professionnel est devenu le lieu pour s'en « débarrasser ». Les grands perdants dans cette affaire sont les élèves qui ont opté pour la voie professionnelle et les professeurs qui observent avec amertume le déclin de leur mission et la dégradation continue de leurs conditions de travail.

"C'est par l'éducation, la science et la culture que l'on vaincra les ténèbres"
Yvan Mayeur, maire de Bruxelles / 29 mars 2016

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés !

Journal d'informations syndicales de l'Académie de GRENOBLE

1

Circulaire de rentrée spécifique à la voie professionnelle.

La rentrée 2016 se caractérise par la publication au BO du 31 mars 2016 d'une circulaire spécifique à la voie professionnelle. Le texte précise que le passage de la troisième à la voie professionnelle est « un moment important qui nécessite une attention particulière pour préparer au mieux les élèves aux spécificités de cette voie de formation.

C'est dans cet esprit que tous les moyens d'action permettant aux jeunes de réussir leur entrée dans la voie professionnelle **devront être mis en œuvre à la rentrée 2016** pour atteindre les objectifs suivants.»

Ce texte reprend alors les mesures annoncées en janvier par la ministre : **jumelage entre le collège d'une part et lycées professionnels et CFA d'autre part, l'organisation d'une période spécifique d'accueil et d'intégration, préparation à l'arrivée en milieu professionnel et consolidation de l'orientation.**

Rien de nouveau concernant les trois premiers points car les pratiques sont là pour témoigner du travail fait par les équipes pédagogiques pour assurer une meilleure intégration des jeunes dans la voie professionnelle. Mais il faut noter que cette mobilisation se fait en faveur des CCF dans le cadre de la politique du « développement de l'apprentissage ».

Le quatrième point attire notre attention car il vise à « rendre **les choix d'orientation plus réversibles pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune, élément déterminant pour sa réussite et sa persévérance scolaire** ». Et la circulaire indique « Le processus d'orientation ne peut donc être considéré comme achevé à l'entrée dans la voie professionnelle et l'élève doit avoir la possibilité de changer d'avis, sans pour autant que son parcours scolaire n'en soit affecté. » Formidable !!

Il s'agit donc de la création, à la rentrée 2016, d'une **période de consolidation de l'orientation** pour tous les élèves qui entrent en seconde professionnelle et en première année de CAP. Ainsi, un(e) élève qui s'est manifestement trompé(e) d'orientation pourra, jusqu'aux **vacances de la Toussaint**, sur proposition de l'équipe pédagogique et avec l'accord de l'élève et de sa famille, changer d'orientation. Et comme on l'a conseillé dans un autre Bulletin académique, il faut lire les circulaires jusqu'au bout. Ainsi le mot **consolidation** est remplacé par **ajustement**, et l'élève qui demande une réorientation ne peut le faire que s'il y a des places vacantes recensées par Affelnet donc sans aucune augmentation de capacités d'accueil. Et les demandes de réorientation en lycée général et technologique « feront l'objet d'une autorisation par l'IA-Dasen du département. »

Le SNUEP-FSU a toujours évoqué le problème de l'orientation subie en lycée professionnel et de ses conséquences en termes de décrochage. Proposer une réorientation possible à l'automne pour les élèves affecté-es par défaut (30 % en seconde bac pro et 42 % en CAP), c'est occulter le travail mené par les équipes sur le terrain, lesquelles se trouvent confrontées au problème récurrent du manque de capacités d'accueil dans les différentes filières. Instaurer des sas d'accueil pour les élèves entrant en seconde ne constitue en rien une nouveauté. Ceux-ci sont en réalité déjà effectifs dans de nombreux établissements. Enfin, prévoir une semaine banalisée pour préparer les élèves à leur première période de formation en entreprise révèle encore une fois la méconnaissance de notre métier et de nos pratiques.



Philippe Meirieu : Pour que vivent les lycées professionnels !

Un texte à lire absolument : celui de Philippe Meirieu, spécialiste des sciences de l'éducation et de la pédagogie, dans **Le Café pédagogique du 1er avril**. On y trouve tout ce que pourquoi nous militons depuis des années. En voici un extrait :

" Comment peut-on ignorer à ce point la réalité des métiers et exclure un charpentier ou un fraiseur, un cuisinier ou un cordonnier de l'excellence intellectuelle ? Rien n'est plus exigeant qu'un « objet », rien ne sollicite plus la modélisation, l'anticipation, la reprise minutieuse, le polissage des moindres détails. L'« objet concret » témoigne bien mieux et bien plus de la perfection de la conception et du geste que certaines spéculations qui ne séduisent que grâce à la part d'hermétisme ou d'incompréhension qu'elles comportent. C'est pourquoi on reconnaît mieux une pièce de bois bien travaillée qu'on ne distingue un article conceptuellement solide...Il faudrait cesser d'envoyer systématiquement en lycée professionnel les élèves en échec en mathématiques, en français et en langue vivante Il faudrait donner, à tous les lycées professionnels, les moyens techniques et pédagogiques pour mettre en place une véritable « pédagogie du chef d'œuvre » mobilisatrice et formatrice..."

Philippe Meirieu : Pour que vivent les lycées professionnels !

Affectation des lauréats aux concours

Mouvement des Contractuels

La circulaire « Mouvement des agents non titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation » précise les conditions de participation au mouvement 2016-2017. Elle donne des informations concernant l'ordonnancement des vœux et les critères du barème. La saisie des vœux se fera sur le site internet.

Affectation des lauréats concours

Les modalités de report ou d'affectation de stage rentrée 2016 sont fixées par la note de service n° 2016-064 du 7 avril 2016- NOR MENH1609029N publiée au BO n° 16 du 16 avril 2016

Le SNES, SNEP et SNUEP ont été reçus par la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines) du ministère pour faire part de leurs propositions afin d'améliorer les règles d'affectation.

Le ministère a tenu compte de certaines de nos demandes et a ainsi :

- donné la possibilité aux lauréats des concours réservés en report de stage en 2015/2016 d'être maintenus dans leur académie d'exercice pour l'année de stage
- donné possibilité pour les lauréats qui s'identifient comme ayant de l'expérience professionnelle (terme consacré, suppression du terme ex-contractuel qui prêtait à confusion) de formuler aussi des vœux au cas où ils se seraient trompés et n'ayant pas en fait 1,5 an d'ETP (équivalent temps plein).
- donné obligation pour TOUS les rectorats de faire une note de service académique précisant les modalités d'affectation et d'avoir un site donnant notamment les contacts des stagiaires au rectorat pendant l'été.
- Avancé les dates pour les remontées académiques de titularisation au plus tard le 3 juillet 2016.
- Fait de nombreux avertissements et éclaircissements sur la note de service, en particulier dans le cas des multiples admissions.
- Donné davantage de précisions sur les prolongations de stage.
- Clarifié les cas où les lauréats peuvent s'identifier dans plusieurs items.
- Supprimé le terme "rénové" pour n'utiliser que les termes consacrés : externe, interne, réservé, exceptionnel....

Compte-rendu du G.T. postes adaptés du jeudi 24 mars 2016.

PACD = Poste Adapté de Courte durée, PALD = Poste Adapté de Longue Durée.

Les postes adaptés concernent tous les enseignants du second degré et pas uniquement les PLP.

Avant le travail sur les différents dossiers, il y a eu une intervention du représentant du CNED (certains enseignants y sont affectés), qui insiste sur le fait que l'enseignement se fait et se fera uniquement sous forme numérique, il y aura des forums et des discussions en temps réel.

1. Affectation en PALD, cela concerne 9 personnes, 4 collègues sont partis à la retraite, les autres sont affectés au CNED.
2. Demande de MAINTIEN en PACD (3 ans maximum)

On peut comptabiliser 4 affectations en PALD avec 24 maintiens. Pour les autres, il s'agit de quitter ce dispositif qui ne peut durer que 3 ans. Toutes les sorties sont accompagnées d'un projet personnel ou d'une reconversion administrative dans l'E.N. Cette possibilité concerne une dizaine de personnes.

3. 1ères demandes de PACD : il y aura 20 entrées avec un nombre d'avis défavorables important pour les autres. En effet, l'avis médical ne permet pas à ces collègues de reprendre une activité). Pour environ 10 enseignants, le projet PACD est une reconversion administrative.

BILAN : 24 maintiens + 20 entrées +3 postes inoccupés, c'est-à-dire 47 postes en tout + 4 PALD académiques, soit un total de 51 postes.

Remarque de l'Administration et des Syndicats : de trop nombreux projets relèvent des reconversions administratives au sein de l'Education Nationale. Il n'est par conséquent pas envisageable que toutes les demandes soient satisfaites.

François Prigent, pour le SNUEP-FSU.

Quelques réflexions autour de la préparation du mouvement INTRA 2016

De nombreux collègues nous ont sollicités cette année pour les mutations intra.

Nous avons eu beaucoup plus de demandes d'ATP ou d'ATD que l'an dernier, avec des situations compliquées.

Il a fallu également renseigner les collègues d'autres académies qui étaient auparavant sur l'académie de Grenoble. Ce travail est assez complexe car les mutations intra sont différentes d'une académie à l'autre.

Il faudra l'an prochain proposer un stage intra car c'est une demande de nombreux collègues candidats à un changement d'affectation ou les stagiaires qui doivent effectuer cette demande à l'issue de leur titularisation. De plus, ce stage contribuerait à rendre le travail des commissaires paritaires beaucoup plus efficace. Nous organisons chaque année un stage à l'inter qui a toujours été apprécié par les participants.

Les collègues ne doivent pas attendre le dernier moment pour nous contacter car nous avons nous aussi parfois des doutes sur des problèmes particuliers et il est plus aisé de prendre le temps de la réponse.

Dans certaines disciplines, les mutations restent difficiles. Nous constatons également un manque de postes en Ardèche et dans la Drôme.

La discipline STMS est toujours un gros point noir car l'ensemble des postes sont des postes spécifiques. Nous avons interpellé à plusieurs reprises le rectorat l'an dernier sur ce problème et nous n'avons donc pas été entendus. Par conséquent, nous referons une déclaration en CAPA cette année pour dénoncer le problème de nombreux collègues se retrouvant sans possibilité de mutation.

Il est à noter que nous travaillons en complémentarité avec le SNES ce qui nous permet d'être plus efficaces sur les réponses à apporter aux collègues.

Les commissaires paritaires du SNUEP_FSU de Grenoble